

du personnel de confiance pour les particuliers !

peps

l'emploi solidaire

AU CHOIX : MISSIONS
PONCTUELLES OU RÉGULIÈRES !

Nous restons attentifs à vos besoins.

PEPS est une solution souple et facile pour bénéficier de nos services à domicile de façon ponctuelle ou régulière (à partir de 2 h incompressibles) :

- Un service de proximité,
- Une relation de confiance,
- Le respect de la confidentialité des informations reçues et de votre intimité.

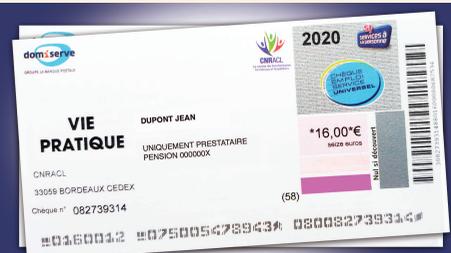
PEPS propose aux particuliers :

- Une réactivité et une écoute,
- Un accompagnement personnalisé basé sur la bonne connaissance des personnes recrutées et un suivi qualité,
- Une continuité du service en cas d'absence de l'intervenant
- La prise en charge de toute la gestion administrative et des contrats de travail (déclarations, paiement du salaire et des cotisations obligatoires)



définissez vos besoins,
peps s'occupe du reste !

Notre équipe s'implique pour vous apporter des réponses en s'appuyant sur les dispositifs d'aide à la personne. Vous définissez librement des horaires et une fréquence de travail modulables selon vos besoins. Ensemble nous signons un contrat au début de la mission. En participant à l'évolution professionnelle des intervenants, nous nous engageons dans une économie solidaire.



peps : un service vitaminé !



NOS "PLUS" POUR VOUS PERMETTRE DE RECRUTER EN TOUTE FACILITÉ :

- Nous sommes l'employeur, vous devenez donneur d'ordre de l'intervenant.
- Vous complétez et atteste le relevé d'heures.
- Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.
- Vous n'avez aucun frais de dossier ou d'adhésion.
- Vous ne recevez qu'une simple facture en fin de mois (facturation horaire).

notre vocation ?
vous faciliter le
quotidien !



Entretien du
cadre de vie



Repassage



Bricolage
et Jardinage



Aide aux démarches
administratives



Garde d'enfants
de plus de 3 ans



Aide au
déménagement



Aide à la préparation
des repas, courses

peps, des avantages fiscaux et des facilités de paiement

- Dans le cadre des Services à la personne, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une réduction fiscale, calculé à partir des sommes engagées, selon le pourcentage en vigueur (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts) et ce pour tous les ménages : actifs ou retraités !
- Vous pouvez payer en CESU (Chèque Emploi Service Universel) pré-financé.



CONTACT :

P.E.P.S

31 rue de Paris - 06000 Nice

Tel : 04 93 27 95 76 - Fax : 04 93 54 36 58

contact@peps-asso.org

www.peps-asso.org

